



Association nationale des
professeurs de sciences
médicosociales



Association nationale des
professeurs de biotechnologies
santé-environnement.

Mme Anne Wimez, Présidente
awimez@free.fr

Mme Corinne Maldent, Présidente
corinne.maldent@ac-bordeaux.fr

Madame Najat VALLAUD BELKACEM
Ministre de l'Éducation Nationale
110 rue de Grenelle
75007 PARIS.

Bordeaux, le 30 mai 2016.

Madame la Ministre,

Nos deux associations de professeurs, biotechnologies et sciences médicosociales, avaient été reçues le 29 septembre 2014 en audience au ministère par Mr.SÉRÉ, conseiller "orientation, formation professionnelle initiale et continue, certifications". Nous avons pu exposer nos demandes de modifications concernant le Baccalauréat professionnel Accompagnement Soins et Services à la Personne (ASSP) option structure et/ou option domicile, à savoir :

- Un bac professionnel Accompagnement soins et service à la personne avec tronc commun pour les deux premières années de bac professionnel ASSP avec choix de l'option domicile ou structure en dernière année. Ce tronc commun permettrait d'élargir le champ des poursuites d'études post bac.
- Des PFMP en Structures hospitalières, sanitaires et sociales, avec une mention facultative pour les stages en service à domicile pour pallier les difficultés liées au manque de terrains de stage au domicile privé individuel.
- Des classes à trente élèves maximum
- Un dédoublement des heures en biologie, microbiologie, nutrition et sciences médicosociales.
- Un allègement des conditions d'évaluations (C.C.F)

Depuis nous avons noté quelques avancées : le passage de l'épreuve de Prévention santé environnement en épreuve ponctuelle dès la session 2016 ; la suppression des évaluations en 2^{nde} professionnelle à la prochaine rentrée. Cela va dans le bon sens mais reste insuffisant aux yeux de nos collègues.

En effet, nous avons lancé un sondage auprès des 500 établissements qui préparent au Baccalauréat professionnel Accompagnement Soins et Services à la Personne (ASSP) option structure et/ou option domicile (Bac ASSP) en France. Nous avons obtenu 134 réponses ce qui fait un pourcentage significatif et représentatif de réponses à 27 %. La synthèse de notre questionnaire est en ligne (cf. <http://apes-lp.fr/fr/>). En voici les principaux enseignements :

- Plus de 56 % des collègues souhaitent qu'il n'y ait plus de distinction entre les 2 options, non seulement dans son appellation, mais également dans le contenu des épreuves, et du référentiel. Cela permettrait de travailler en structure ou à domicile et d'augmenter les chances d'insertion. Un(e) aide-soignant(e) ou un(e) infirmier(e) sont formé(e)s pour travailler aussi bien en structure qu'à domicile.
- Plus de 85 % des collègues rencontrent des difficultés pour trouver des stages à leurs élèves, que ce soit à domicile ou en structure
- Plus de 93 % souhaitent un dédoublement pour que les élèves acquièrent le vocabulaire complexe nécessaire à la poursuite d'études.
- Plus de 58 % souhaitent un allègement des épreuves de CCF, et une majorité demande la suppression du dossier pour E33.
- L'ISS voie professionnelle forfaitaire de 300 € qui a remplacé la rétribution des CCF est jugée largement insuffisante par 83% des collègues. Elle est source de beaucoup d'amertume compte tenu des nombreux CCF à concevoir, à organiser, et des jurys professionnels à réunir. Le fait de ne pas tenir compte du nombre de CCF ni du nombre d'élèves encadrés est un véritable recul. C'est un système d'autant plus injuste, que les collègues des voies générale et technologique bénéficient d'une pondération bien plus avantageuse !

Ce Bac a été mis en place en septembre 2011 et nous arrivons à la troisième session cette année. Il nous semble nécessaire de faire un point d'étape et d'envisager les ajustements nécessaires. Nous espérons que vous serez sensible à nos arguments et vous remercions par avance de l'intérêt que vous porterez à nos demandes. Nous restons bien évidemment à votre entière disposition pour échanger lors d'une nouvelle audience. Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Les présidentes des deux associations
Anne Wimez et Corinne Maldent

Copie : Madame Florence ROBINE, Directrice de la Dgesco

Monsieur Bertrand PAJOT IGEN
Ministère de l'Education Nationale
110, rue de Grenelle
75007 PARIS.